

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 23 juin 2016

Présidence : Jacques Daniélou, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 5/2016 répondant à la motion « Château de La Sarraz » de M. le Conseiller communal Michel Sartori et relatif à une contre-proposition de la Municipalité
- ouï le rapport des commissions des finances et celle chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à acheter le site du Majorat, actuellement propriété de la Société des Amis du Château de La Sarraz (parcelles 364,365, et 13) pour le montant de fr 1'250'000.-
-
- d'autoriser la Municipalité à octroyer un don à fonds perdu de fr. 800'000.-- répartis sur trois ans, la première fois en 2016
- de lui accorder un crédit de fr 2'050'000.-- à cet effet,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de fr 2'050'000.- nécessaire à cette opération,
- d'amortir la somme de fr 1'250'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de fr 41'667.- par année, montant auquel s'ajoutera un intérêt passif annuel,
- d'amortir la somme de fr. 800'000.- sur une durée de 15 ans, à raison de fr 54'334.- par année, montant auquel s'ajoutera un intérêt passif annuel.

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2016

Le Président :
Jacques Daniélou

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire